
**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'INSTITUT
11 OCTOBRE 2021
14H EN PRESENTIEL**

Table des matières

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
1. Informations	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021	2
3. Politique générale	2
- Ressources humaines : Campagne d'emploi 2022	2
- Elections Inspé : 15 et 18 octobre 2021	4
4. Formation	4
- Effectifs	4
- Ajustement des maquettes de formation et offre des UE 3	6
- Socle des bonus AMU-Inspé	7
5. Recherche	8
- Présentation des nouveaux enseignants-chercheurs	8
6. Questions diverses	8

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Christophe BOURDIN (pour Eric BERTON) ; Pascale BRANDT-POMARES ; Boumedienne FEGHOUL ; Françoise LORCERIE ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Vincent VALERY.

Représenté.e. s :

Mesdames et Messieurs Blanca BARREDO GUTIERREZ par Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Philippe DELAPORTE par Christophe BOURDIN ; Pierre DESBIOLLES par Pascale BRANDT-POMARES ; Christine MUSSARD par Boumedienne FEGHOUL ; Vincent STANEK par Vincent VALERY ; Pascal TERRIEN par Françoise LORCERIE.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Marie-Florence BULTEAU-RAMBAUD ; Sophie FOUACE ; Damien GIVRY ; Isabelle LAGADEC ; Georges MERLE ; Lionel NICOD ; Nathalie REZZI ; Lola PAPON ; Graham RANGER ; Magali ROBAGLIA ; Pierre-Bernard SANCHEZ ; Dominique SANTONI.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Virginie BABY-COLLIN ; Patrice BONNET ; Christophe BOURDIN ; Alice DELSERIEYS PEDREGOSA ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Delphine JOSEPH ; Patrice LAISNEY ; Isabelle LANG ; Nicolas MASCRET ; Heidi OSTERWALDER ; Rachid ZAROUF.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Didier ALBRAND ; Hélène ARMAND ; Marlène ASTRION ; Magali BALLATORE ; Didier BARD ; Fabrice BARTH ; Anne DEMEESTER ; Sandrine ESCHENAUER ; Laurence ESPINASSY ; Mathilde FAVIER ; Jean-FRANCI-RANUCCI ; Véronique REY ; Ariane

RICHARD-BOSSEZ ; Nathalie RICHIT ; Frédéric SAUJAT ; Nicolas SEMBEL ; Maïlys SILVY ; Eric VOTTERO ; Sylvie WHARTON ; Anaïs TREMEGE ; Jean-François GARCIA ;

En l'absence de Georges Merle, Vincent Valéry préside ce conseil.

1. Informations

Pascale BRANDT-POMARES :

- La rentrée :

Cette année est marquée par la mise en œuvre de la réforme et implique de gérer des étudiants ayant des statuts différents, notamment en M2 (fonctionnaires-stagiaires, contrats d'alternance, étudiants avec obligation de stage). Cette situation de transition est complexe et pose des difficultés. Néanmoins, le travail des équipes a permis la mise en œuvre d'une formation qui fonctionne.

- Démarche liée à la qualité de vie au travail :

Cette démarche est toujours en cours et quelle qu'en soit l'issue, des espaces de dialogue seront mis en place. Cela prend du temps mais devra, à son terme, produire des résultats.

- L'international :

Alice DELSERIEYS : Il y a beaucoup d'initiatives au niveau de l'international et de l'internationalisation de la formation des enseignants. Un rapport européen est arrivé il y a 15 jours et durant sa présidence de l'Union européenne à partir de janvier 2022, la France s'est engagée à promouvoir l'internationalisation de la formation des enseignants. L'Inspé a répondu, avec les universités de CIVIS et le Rectorat, à l'appel à projets Teacher Académies. Cela implique de développer les relations avec le Rectorat et les partenaires à l'international concernant la formation initiale et continue des enseignants, ainsi que les relations entre formateurs et enseignants-chercheurs, impliqués dans la formation au sens large, des différentes universités de CIVIS.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021

Le procès-verbal du CI du 28 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Politique générale

• Ressources humaines : Campagne d'emploi 2022

Cf. Diaporama disponible via l'AMUbox.

Pascale BRANDT-POMARES : Les orientations de cette campagne sont soumises à l'arbitrage de l'université.

• Le schéma directeur est le suivant :

Pour les BIATSS :

- La poursuite du rééquilibrage du nombre de BIATSS soutien et support ;
- le rééquilibrage progressif entre BIATSS et enseignants ;
- le respect de la politique d'emploi des personnels en situation de handicap ;
- les postes de BIATSS libérés sont des supports Etat qui vont permettre d'absorber les lauréats des concours SAUVADET ;
- la revalorisation des concours essentiellement pour les catégories C ;
- une priorité pour la qualité de vie au travail, cela supposant une politique d'emploi permettant de couvrir la charge de travail.

Pour les enseignants :

- poursuivre le repyramidage et le rééquilibrage ;
- tenir compte des besoins d'enseignement des collèges Sciences et ALLSH ;
- constituer des équipes plurielles avec 33% d'enseignants en temps partagé ;
- adosser la formation à la recherche et développer la recherche en éducation en recrutant des enseignants-chercheurs dont le profil correspond aux attentes du laboratoire ADEF rattaché à l'Inspé ou à celles de laboratoires de la structure fédérative SFERE-Provence dont il fait partie ;
- développer l'encadrement de la recherche en recrutant des enseignants-chercheurs et en favorisant la promotion des carrières des maîtres de conférences et des PRAG ;
- stabiliser progressivement les PRAG en affectation provisoire à l'Inspé depuis plusieurs

années sur des postes définitifs.

L'effectif enseignant aujourd'hui : 91 enseignants du premier et du second degrés, 2 CPE, 72 PRAG, PRCE, PLP, 17 PREC (enseignants du 1^{er} degré), 82 enseignants-chercheurs, 63 maîtres de conférences, 5 ATER et 14 professeurs des universités.

Pour cette campagne 2022, il n'y a pas de concours sans support libéré et sans masse salariale afférente permettant le recrutement. La conférence budgétaire aura lieu le 29 octobre.

Les supports libérés : 3 postes de professeurs des universités, 2 postes de maître de conférences, 8 postes de PRAG et 5 postes de PREC.

• **Les propositions à ce stade :**

Les propositions vont au-delà des supports libérés : maintien des enseignants en affectation provisoire, transformation de certains postes d'enseignants en postes de maîtres de conférences, stabilisation des PRAG, transformation de postes de maîtres de conférences en professeurs des universités selon les conditions prévues dans l'article 46/3

Pour les enseignants :

- 8 postes de PU dont 5 en 46/3 ;
- 5 maîtres de conférences dont 3 transformations de postes de PRAG ;
- 3 PRAG stabilisés sur leurs postes ;
- 12 mi-temps partagés d'enseignants du second degré ;
- 2 professeurs des écoles à Digne ;
- 6 temps partagés correspondant à des postes de PREC.

Pour les BIATSS :

- 2 concours TECH ;
- 1 concours ASI ;
- 1 concours IGE.

Vincent VALERY : Le recrutement des temps partagés, nombreux dans ce projet, relève des ressources humaines. Il faudra anticiper la demande de mise à disposition de ces personnes auprès de la DRH de l'académie.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : Peut-on préciser ce qui change par rapport au 46/3 ?

Pascale BRANDT-POMARES : Cet article rend possible la transformation de postes de maîtres de conférences en postes de professeurs des universités selon les conditions définies dans cet article : les candidats doivent être maîtres de conférences depuis au moins 5 ans et titulaires de la fonction publique depuis au moins 10 ans. La perspective est de développer la recherche et son encadrement et de permettre la promotion de personnes déjà engagées dans la recherche. Au moins cinq maîtres de conférences à l'Inspé remplissent ces conditions. Au niveau de l'université, le Président s'est engagé à en financer. Cela correspond à la politique d'articulation recherche/formation de l'Inspé.

Marie Emmanuelle PEREIRA : Ce recrutement est-il soumis à un concours et comment la décision est-elle prise ?

Pascale BRANDT-POMARES : Un concours est ouvert y compris aux candidats des autres universités mais le recrutement se fait sur des profils précis correspondant aux attentes spécifiques de l'Inspé. L'avis de la section CNU correspondante est obligatoire pour ces recrutements.

Virginie BABY-COLLIN : S'agit-il d'une création ou d'une transformation de poste ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il n'y a pas de création de poste même si ce sont des postes ouverts au concours. L'idée est de transformer le poste du MCF recruté en poste de professeur des universités, avec un surcoût à prendre en charge.

Virginie BABY-COLLIN : Si la personne pressentie n'est pas retenue, cela coûte-t-il un poste ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il est effectivement possible que des postulants extérieurs soient éligibles au 46/3. Cela nécessite un travail avec les laboratoires pour que la fiche de poste soit cadrée et que le profil soit défini de manière à correspondre aux missions particulières des enseignants de l'Inspé.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : La volonté est de promouvoir les carrières et les besoins en termes d'heures d'enseignement liés aux départs à la retraite. Compte-tenu de ces transformations, connaît-on le nombre de supports supplémentaires qui seront obtenus et est-ce que cela permettra de compenser les départs à la retraite ?

Pascale BRANDT-POMARES : Nous avons identifié les besoins des collègues correspondant aux services de chaque poste libéré. Sur la base des services, il semble que la totalité des services des personnes partant à la retraite ne doit pas nécessairement être remplacée car les ressources sont suffisantes. Un travail avec les collègues a permis de vérifier où se trouvaient réellement les besoins que la campagne d'emploi a pour objectif de couvrir. Il peut y avoir un recrutement de vacataires sur un certain nombre d'heures dans des domaines où il ne serait pas pertinent de recruter des personnels, y compris à mi-temps. L'engagement sur le long terme implique une vigilance quant à la possibilité d'assurer la pérennité des services des personnes recrutées, leur légitimité et le sens de leur travail. Concernant la quotité des temps partagés, cela présente des difficultés pour les enseignants en poste sur deux établissements, ils sont légitimes dans chacune de leur fonction et cela répond complètement aux besoins des disciplines.

La campagne d'emploi est adoptée à l'unanimité.

- **Elections Inspé : 15 et 18 octobre 2021**

Caroline GAREAU : Il est enfin possible de tenir les élections pour le renouvellement total des représentants des étudiants dans trois des instances : le Conseil d'Institut, le Conseil Consultatif d'Institut et les Commissions de site sur les quatre sites Digne, Avignon, Marseille et Aix. Celles-ci auront lieu les 15 et 18 octobre. Le 18 octobre auront lieu aussi les élections partielles des personnels : remplacement d'un siège dans le collège D et d'un siège dans le collège E du CI et de 5 sièges à la CPAT. La campagne électorale est ouverte depuis le 15 septembre, date à laquelle les arrêtés électoraux ont été affichés. Le dépôt des candidatures était possible jusqu'au 8 octobre et les listes électorales sont d'ores et déjà affichées. Un lien vers l'AMUbox via l'intranet permet d'accéder aux documents et aux informations. Tout le monde n'ayant pas accès à l'intranet, il est possible d'adresser un mail à Caroline Gareau qui transmettra les documents.

- **Attribution de logement par nécessité absolue de service, site Inspé d'Aix-en-Provence**

Pascale BRANDT-POMARES : Deux logements sur le site d'Aix-en-Provence sont actuellement occupés par des personnels. Un troisième logement occupé jusqu'à présent s'est libéré et pourrait, sous réserve de l'accord du conseil et de l'université, être mis à disposition de Monsieur Mourier, un personnel de la DEPIL qui assure l'essentiel de son service sur le campus Schuman. Il pourrait assurer la fermeture du site certains soirs, une présence sur des manifestations exceptionnelles ou des ouvertures tardives et participer à la gestion du parc automobile de l'Inspé. Ces attributions de logements ne sont envisageables que pour des personnels avec Nécessité Absolue de Service (NAS), laquelle est accompagnée d'une astreinte.

La proposition d'attribution de logement par nécessité absolue de service, site Inspé d'Aix-en-Provence est adoptée à l'unanimité.

4. Formation

Patrice BONNET : Cf. *Diaporama présenté.*

- **Les effectifs**

Une diminution était observée depuis 2017, surtout pour les mentions 1 et 2, les mentions 3 et 4 étant moins impactées. Une dynamique vers la hausse est aussi observée à l'échelle nationale selon les données du Ministère. La mention 1 connaît une légère augmentation des effectifs en M1, la mention 2, une augmentation en M2. Sur la Mention 3, les effectifs sont constants depuis plusieurs années et la mention 4 présente une augmentation en M2. Cette augmentation est principalement au niveau du DESU. Cela signifie le recrutement de stagiaires déjà étudiants à l'Inspé l'année dernière ou l'année précédente et montre la dynamique d'une formation et d'un concours qui tendent à se professionnaliser.

Les M2 ont des statuts très hétérogènes cette année : étudiants stagiaires, non-stagiaires (parmi lesquels des alternants et des non-alternants), DESU. Les chiffres montrent une diversité dans toutes les mentions, la mention 3 étant un peu à part car elle n'a pas de contrat d'alternants cette année. Il y a 200 alternants en mention 1, 136 en mention 2, avec peut-être des ajustements. C'est surtout sur la mention 1 que les postes d'alternants ont été alimentés (245 postes). Cette année, il faudra travailler pour solliciter et préparer les étudiants à ces postes d'alternants. Les FSTG, certains venant du M1, font partie du parcours adapté. La Commission académique des parcours d'adaptation s'est tenue le 14 septembre, présidée par Monsieur le Recteur, la préoccupation étant d'adapter au mieux les parcours au sein d'un M2 rénové et de prévoir les modalités d'une année où les stagiaires côtoieront les étudiants préparant le concours.

Les M2 non alternants doivent faire un stage SOPA, qui doit avoir le même volume horaire que celui des alternants (12 semaines équivalent temps-pleins). Tous les alternants SOPA mentions 1, 2 et 3, bénéficieront d'une gratification qui est en train de se mettre en place (autour de 1200 € sur l'année).

Une trentaine d'étudiants ont été recrutés sur la liste complémentaire ouverte sur l'académie pour le concours PE. Ces fonctionnaires-stagiaires sont inclus dans la formation.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : Sur la mention 2, combien y-a-t-il de postes d'alternants proposés ?

Patrice BONNET : 40 pour le second degré et 270 pour le 1^{er} degré. Cela signifie que dans la mention 2, beaucoup d'étudiants n'étaient pas dans la dynamique de l'alternance. Explications à cela :

- la campagne de recrutements s'est organisée au mois de juin, au milieu des oraux d'admission. Des étudiants recalés au concours n'avaient peut-être pas envie de repasser des entretiens et souhaitaient se concentrer sur la préparation du concours.
- le M1 n'était pas optimisé pour préparer les étudiants à l'alternance, cela sera différent cette année. Tout sera fait pour que tous les étudiants suivent une alternance. Par ailleurs, les chiffres varient d'une discipline à l'autre.

Virginie BABY-COLLIN : Cette gratification des stagiaires SOPA concerne-t-elle pour les M1 et les M2 et d'où vient-elle ?

Patrice BONNET : Elle est prévue uniquement pour les M2 et rentre dans le cadre de la réglementation pour les stages de cette durée.

Vincent VALERY : C'est une donnée réglementaire quand le stage dépasse un certain nombre d'heures. L'alternative était soit l'alternance soit un SOPA long (période de stage plus longue que les années précédentes). Le calendrier du stage a été calqué sur celui des alternants.

Patrice BONNET : Cela implique un travail avec le rectorat et les responsables de

parcours. Il a été décidé que le stage SOPA devait suivre le calendrier des alternants pour faciliter l'organisation des formations. Cette nouvelle modélisation a impliqué un travail avec le pôle formation pour la création des emplois du temps en lien avec les maquettes. Il a fallu penser le paramétrage et la structuration d'AMeTICE avec le pôle numérique avec une structuration adaptée pour chaque parcours. Il a fallu travailler avec le pôle ressources et moyens pour le paramétrage d'ARES. Tous les pôles ont collaboré dans la mise en œuvre des nouvelles maquettes.

- **Ajustement des maquettes de formation et offre des UE3**

Patrice BONNET : Cf. *Document disponible via l'AMUbox*.

Dans les maquettes, le choix a été fait d'intégrer ces UE optionnelles permettant aux étudiants de s'inscrire sur des thématiques provenant des travaux des GMT mis en place depuis 2019/2020. Ces UE 3 ont été proposées sur l'un des 4 semestres, en fonction des thématiques et des attendus de formation. Elles sont des pivots de la réflexion menée autour du projet AMPIRIC et ancrent fortement la formation à la recherche. Elles doivent faire écho à ce qui se fait dans les UE 1 et 2, en termes de culture commune. Il est nécessaire de réajuster le positionnement de ces UE 3 en fonction des semestres. Ces modifications sont faites à moyens constants et sont précisées dans le document joint, déjà voté en CFVU. Ces UE 3 débutent début octobre.

Virginie BABY-COLLIN : Par rapport aux premières UE, combien ouvrent et combien n'ouvrent pas ?

Patrice BONNET : Toutes les UE 3 ont été conservées, il y en a une quarantaine. Les équipes se sont positionnées en fonction des semestres. Aujourd'hui, entre les M1 et les M2, toutes les UE sont ouvertes, mais après régulation en fonction de la faisabilité par site et par semestre. Ce travail a été fait en concertation avec tous les porteurs des UE 3 et de manière à respecter le budget prévu. Le système d'inscriptions en ligne a été mis en place cette année. L'offre a été stabilisée vers le 10 septembre, ce qui ne laissait que quelques jours pour ce paramétrage. Aujourd'hui, tous les étudiants sont inscrits dans les UE 3, à l'exception des temps pleins, des VAE et des étudiants-fantômes. Un bilan est en cours pour savoir quelles UE ont été privilégiées par les étudiants. Certaines UE ont été très rapidement complètes. Néanmoins, le fait d'avoir ouvert des UE conditionnées au nombre d'étudiants, a permis que les étudiants n'ayant pas pu s'inscrire dans une UE s'inscrivent dans une autre.

Delphine JOSEPH : L'obligation de validation du niveau B2 en langues pour les FSTG a probablement généré des inscriptions massives en LVE B2 et peut fausser l'analyse.

Pascale BRANDT-POMARES : Cela se régulera et ce type de problème n'arrivera plus l'année prochaine. Il faudra effectuer ce bilan et être vigilants sur le fait que les UE 3 ont pour objectif de spécifier et d'individualiser le parcours de l'étudiant. Il doit y avoir une complémentarité des choix.

Patrice BONNET : La régulation peut aussi être freinée par le nombre de places déterminé dans ces UE, mais il n'y a pas les ressources nécessaires pour en ouvrir davantage. Il faudra y réfléchir et identifier les UE les plus demandées et sur lesquelles les retours sont les plus favorables.

Pascale BRANDT-POMARES : Trois questions se posent : 1/ sur les intitulés des UE ; 2/ sur la régulation et si des besoins se font sentir, il faudra pouvoir en tenir compte ne serait-ce que dans la perspective des campagnes d'emplois ; 3/ quelles sont les modalités pédagogiques qui permettraient le suivi d'une même UE par des étudiants de différents sites : davantage de travail personnel, travail par projets, régulation à distance. S'il n'est

pas question de favoriser les enseignements à distances, des modalités à distance ou hybrides peuvent se justifier sur des problématiques et des situations précises.

Vincent VALERY : Il faudra observer précisément le bilan et voir comment ces UE optionnelles font sens dans la construction du parcours de professionnalisation des étudiants et comment ils se saisissent de cette marge de liberté.

Pascale BRANDT-POMARES : Il faudra également l'articuler avec la formation continue.

Patrice BONNET apporte deux précisions : 1/ les équipes faisant fonctionner les UE sont pluri catégorielles et beaucoup d'équipes intègrent des collègues d'autres composantes et des formateurs de terrain du rectorat (premier et second degrés). Il y a un potentiel en termes de formation et de continuité de cette formation. Certaines UE ont été ouvertes en formation à distance (parcours PE à distance, éloignement de certains étudiants, RSE). Des collègues ont proposé des UE en modalités hybrides, synchrones sur différents sites, ce qui permet notamment aux étudiants de sites différents de suivre les UE ensemble. Ce cadre a donc déjà été envisagé pour cette année et nous verrons si cela fonctionne.

Delphine JOSEPH : Les cinq UE 3 les plus largement choisies par les étudiants sont : 1/Comprendre la laïcité pour agir à l'école ; 2/Egalité filles/garçons, femme/hommes, comprendre et agir ; 3/Développer les compétences sociales et émotionnelles ; 4/ Méditation pleine conscience ; 4/Enseigner dans des établissements d'enseignement français à l'étranger ; 5/Pratiques pédagogiques innovantes, de la maternelle au lycée. Pour l'UE Enseigner dans des établissements français à l'étranger, la déception peut être d'autant plus importante que ce choix est souvent motivé par un projet professionnel derrière.

Patrice BONNET : Cette UE n'est proposée qu'en M1 et s'organise en deux blocs de 20h, le suivi du S1 impliquant le suivi du S2, de manière à pouvoir proposer la certification. Le continuum obligatoire ne permet pas de s'inscrire au semestre 2 sans avoir suivi le semestre 1. Un travail se fait pour ouvrir cette UE en M2 l'année prochaine.

Alice DELSERIEYS : Cela soulève d'autres questions, notamment celle des équipes qui peuvent suivre ces étudiants. L'objectif étant que ces étudiants partent en stage à l'étranger, l'augmentation du nombre de groupes implique une logistique complexe.

L'ajustement des maquettes de formation est adopté à l'unanimité.

Patrice BONNET : Les étudiants redoublants ayant suivi l'ancienne maquette doivent aujourd'hui suivre les nouvelles maquettes. Avec les responsables de parcours et le soutien du pôle formation, un système d'équivalences a été mis en place. Il doit permettre aux étudiants ayant capitalisé des ECTS d'en bénéficier dans la nouvelle maquette et les répartir. Les ECTS n'étant plus répartis sur les UE mais sur les attendus, cela permet d'affiner davantage la répartition et la cohérence des ECTS. Les étudiants redoublants ont reçu les formulaires qui doivent être signés par les responsables de parcours. Les étudiants et les responsables de formation doivent identifier les parties d'UE qui doivent être suivies en fonction des attendus capitalisés. Les formulaires déterminant les équivalences, indispensables pour que les étudiants bénéficient de la capitalisation des ECTS, sont à ce jour presque tous signés mais des signatures sont encore en attente. Cette information doit être relayée auprès des responsables de parcours et de mention.

• Socle des bonus AMU-Inspé pour l'année 2021-2022

- **Les bonus de l'université** : depuis plusieurs années, comme dans toutes les composantes, les étudiants suivant le Master MEEF en M1 peuvent choisir de valoriser leurs

cursus par les UE bonus. Le socle des UE bonus est celui de l'université <https://www.univ-amu.fr/fr/public/bonus-0> auquel nous pouvons ajouter des UE.

Un bonus est crédité en ECTS, selon la participation de l'étudiant. Il n'y a plus de notes dans le master MEEF et comme il a été décidé depuis 2018, un à trois attendus sont ciblés par UE bonus, pour chaque mention et/ou parcours-type, qui seront validés à un niveau supérieur en fin d'année, selon l'investissement de l'étudiant.

- **Les bonus internes à l'Inspé** : cf. Tableau disponible dans l'AMUbox.

Le socle des bonus AMU-Inspé pour l'année 2021/2022 est adopté à l'unanimité.

5. Recherche

- **Présentation des nouveaux enseignants-chercheurs**

Ce point fait l'objet d'un report et sera prévu à l'ordre du jour du prochain conseil.

6. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 15h45.